

**CONFERENCE REGIONALE 2012 ...  
... à Changé pour EVOLUER !**

Vous avez entre les mains le premier document préparatoire à la Conférence régionale qui se déroulera les 14 et 15 mars prochains à Changé en Mayenne.

130 délégués mandatés par les unions départementales fixeront les orientations du Comité régional pour les trois prochaines années.

Le choix du lieu peut s'avérer symbolique au regard des objectifs que se fixe le Comité régional :

- faire évoluer l'outil régional pour une activité CGT en Région utile à nos syndicats, nos unions départementales et nos unions locales ;
- porter des propositions CGT élaborées collectivement et partagées dans l'organisation pour gagner du progrès social dans tous les lieux de consultation, de concertation, de négociation en région où se discutent des questions qui intéressent la vie des salariés dans et hors travail.

**Ce premier document pointe quelques enjeux régionaux, donne des exemples d'activité et d'intervention du Comité régional, interroge sur notre fonctionnement, notre organisation.**

Un second document traitera de nos exigences en matière de politiques publiques et d'action publique, de l'aménagement du territoire, de notre conception du dialogue social territorial et de ce qu'implique d'en être partie prenante, de l'évolution de notre outil syndical régional.

Ces documents sont le fruit de premiers échanges avec le bureau régional, avec les commissions exécutives des unions départementales, avec des mandatés régionaux ; leur objectif est d'informer, éclairer, questionner, alimenter les réflexions de nos syndicats... bousculer s'il le faut !

Un troisième document plus complet mettra en débat des propositions d'orientations pour les trois ans à venir.

Une fiche « réactive » est jointe à ce premier document ; elle doit vivre et recueillir vos remarques, vos attentes, vos critiques, vos propositions.

**Vous avez les clefs pour que le débat s'ouvre, notre disposition est totale !**

Francine Desnos  
Secrétaire du Comité régional CGT des Pays de Loire

**49<sup>ème</sup> CONGRES DE LA CGT**

**ORGANISATIONS TERRITORIALES  
INTERPROFESSIONNELLES**

**Redéfinir notre présence et notre activité territoriale pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui.**

*L'entreprise est devenue une entité trop instable pour y assurer, à elle seule, la relation permanente entre la Cgt et les salariés.*

*Notre présence, tout comme notre activité territoriale, prend une dimension nouvelle au regard d'un double enjeu :*

- *la capacité de rayonnement et de développement de notre organisation sur les salariés actifs, privés d'emplois et retraités, convient d'être réexaminée en fonction du rôle central des syndicats mais aussi des lieux de concentration des activités humaines tels les bassins d'emplois et les lieux de vie ;*
- *les territoires sont l'objet d'enjeux structurant non seulement la vie des salariés, mais aussi la place du travail dans notre société : santé, transports, emploi, éducation et formation, développement industriel, recherche et développement, logement, développement culturel...*

**Les territoires doivent donc s'affirmer comme des lieux essentiels de construction revendicative pour répondre à ces enjeux.**

*C'est pourquoi le congrès considère qu'il convient de hausser et de redéfinir notre activité Cgt interprofessionnelle dans les territoires. Cet objectif appelle une pleine implication des syndicats (...).*

## UNE ACTIVITE CGT A LA HAUTEUR DES ENJEUX TERRITORIAUX

Les évolutions institutionnelles passées et à venir - réformes successives de l'Etat, lois de décentralisation - la recentralisation des politiques publiques par l'Etat, la concentration des pouvoirs du Préfet de région, les politiques d'aménagement et de développement des territoires, la révision générale des politiques publiques sont des éléments cohérents d'une ouverture au secteur marchand de la plupart des missions antérieurement assurées par la puissance publique !

**C'est la marchandisation de l'ensemble des activités humaines et des besoins sociaux destructrice qui est programmée !**

Ces évolutions modifient et multiplient les lieux de l'intervention syndicale, la nature de celle-ci, certes, mais surtout elles la complexifient et la rendent indispensable !

L'une des difficultés réside dans le fait que :

- Les interlocuteurs sont nombreux : l'Etat dans ses déclinaisons multiples - Préfecture, Directions régionales, agences... - les collectivités territoriales, les organisations patronales ;
- Les dossiers en eux-mêmes sont très lourds : aménagement du territoire, politiques de transports et déplacements, de santé, d'éducation, de recherche, de formation...

**Lieux multiples, dossiers complexes que le traitement par un dialogue social sans leviers d'actions directs dilue !**

**Lieux multiples, dossiers complexes que notre organisation syndicale dans ses déclinaisons multiples a des difficultés à aborder !**

Au-delà des mots, se pose la question du contenu :

- Que peut signifier pour la plupart des militants et syndiqués d'entreprise, de service, d'administration, une affirmation telle que : « *Les territoires deviennent des lieux pertinents pour construire du revendicatif en croisant en permanence branches professionnelles et territoires* » ?
- Comment les salariés peuvent-ils exprimer leurs besoins - pour eux et leur famille - sur des questions fondamentales comme l'emploi, la formation, les transports, le logement, la santé, l'accès à l'énergie, la culture, les loisirs... ?
- Quels peuvent être les interlocuteurs auxquels s'adresser pour faire connaître propositions et revendications, pour peser sur les décisions ?
- Comment la CGT s'organise-t-elle pour avoir une réflexion et une approche concertées et mutualisées sur chacun des dossiers revendicatifs ?

La prochaine Conférence régionale doit marquer une étape significative de la prise en compte par la CGT de ce qu'imposent ces évolutions institutionnelles, cette ouverture au marché des services à l'échelon régional, la mise en concurrence des salariés au niveau régional, interrégional et infrarégional !

**Le respect des droits fondamentaux et la satisfaction des besoins sociaux ne passent pas par leur marchandisation !**

**C'est vrai aussi au niveau territorial, cela nécessite d'être en capacité d'intervenir pour peser à tous les niveaux !**

Ainsi, la région des Pays de la Loire est la troisième région industrielle française ; la tenue des Etats généraux de l'industrie - une demande de la CGT - ne s'est pas traduite par la définition d'une politique industrielle volontariste et offensive !

Que pouvons-nous porter à propos des enjeux des différentes filières - automobile, aéronautique, navale ou agroalimentaire ?

Le chantier est vaste mais constitue un défi à relever pour les salariés, pour l'avenir économique et social de notre région ; par exemple :

- Aborder la question de la filière aéronautique c'est aborder des questions d'aménagement du territoire - maintien de la piste à Bouguenais - et de recherche et innovation - pôle de compétitivité ;
- La construction navale civile est sujette à des tensions sur les carnets de commande ; la perspective d'une filière dédiée à l'éolien offshore, les enjeux de la déconstruction des navires constituent-ils, pour une part, une alternative à cette situation ?
- La filière automobile est à la croisée de différents enjeux : liens entre les donneurs d'ordre, les équipementiers et les sous-traitants, évolution des comportements et des modes de transports et déplacements, motorisation électrique...

En différents points du territoire régional, des industries telles que les industries agroalimentaires, les industries nautiques structurent l'économie de la région et pèsent sur les choix opérés avec chantage à l'emploi et pression sur les salariés !

Chaque organisation de la CGT, à son niveau, a son expertise et ses propositions.

L'enjeu de la Conférence régionale est bien de les rassembler, de les mutualiser au service de l'efficacité syndicale pour les salariés !

**La politique industrielle peut être un cas d'école !**

### LA SANTE, UN DROIT FONDAMENTAL, DES ENJEUX CONSIDERABLES !

L'accès aux soins, le financement de la protection sociale, les politiques de prévention, les déserts médicaux, les conditions de travail des personnels de santé sont, entre autres, autant de sujets fondamentaux qui sont révélatrices de la nature et des conceptions des politiques menées !

Le Conseil économique et social régional, en novembre 2010, a examiné son rapport sur « **Le changement de gouvernance en matière de santé et la mise en place de l'agence régionale de santé : quelles conséquences pour les ligériens ?** »

La question qui nous est posée collectivement est au cœur de la Conférence régionale :

- Comment créer les conditions pour que la réflexion ne se limite pas aux seuls membres du groupe CGT du CESER ?
- Comment dépasser l'écueil d'une expression de la CGT qui ne serait pas uniquement celle des seules professions concernées ?
- Comment aborder un sujet – comme celui de la mise en place de l'ARS par exemple – en intégrant les enjeux territoriaux, professionnels et sociaux ?
- Comment croiser une expression au sein du CESER et des interventions auprès des pouvoirs publics, sur les mêmes bases de réflexions, d'exigences et de propositions ?

**La première problématique est bien celle du travail collectif qu'exigent des sujets précis qui concernent les salariés et leur famille !**

**La Conférence régionale doit envisager les modalités de ce travail collectif.**

L'intervention de la CGT pointait des questions lourdes parmi lesquelles l'usager-patient considéré comme client-payeur, la notion de démocratie sanitaire, un secteur médico-social parent pauvre des réformes, des engagements pas à la hauteur de l'urgence sanitaire et sociale.

La lettre du CESER n°5 a communiqué sur ce dossier :

- Qui en a eu connaissance ?
- Quel usage éventuel en a-t-il été fait ?
- Quelles suites lui donner ?

**La seconde problématique est bien celle de la communication / information pour qu'un travail mené sur un dossier ne reste pas lettre morte et soit mis au service de l'efficacité syndicale !**

### EDUCATION, EMPLOI ET FORMATION

La CGT a des revendications pour la formation des salariés : ses repères revendicatifs pointent celui d'un droit à la formation professionnelle et à l'éducation permanente.

Les dispositifs légaux en vigueur visent « *à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle, ainsi que de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle* »

**Nous avons des responsabilités pour que ce droit vive et évolue, pour que nos syndicats s'emparent de l'ensemble du dispositif : sécurisation des parcours professionnels – même si nous préférons Sécurité sociale professionnelle – droit à l'information et à l'orientation, DIF, CIF, VAE.**

La loi prévoit aussi l'élaboration d'un Contrat de Plan Régional pour le Développement des Formations Professionnelles – CPRDFP !

Ce contrat est en cours de finalisation ; la CGT y a participé sans réussir à impliquer tous les militants concernés : mandatés dans diverses instances – COPIRE, CCREFP, OPCA, Pôle Emploi - responsables à la formation des CE, formateurs, enseignants, membres des commissions exécutives...

La signature de ce contrat entre l'Etat et la Région ne signifie pas la fin du processus. **Au contraire, nous devons être en mesure d'en vérifier l'application, d'en pointer les insuffisances ou les éventuelles dérives !**

En matière de formation, la Région intervient d'abord en direction des jeunes et des demandeurs d'emploi. Elle étudie les besoins des territoires et élabore en réponse une stratégie de formation professionnelle en proposant une Offre de formation territorialisée et un programme de formations de Promotion sociale.

Dix-huit comités de concertation existent au niveau régional correspondant à des zones « Emploi – Formation ». Via ses unions départementales ou locales, la CGT est sollicitée pour y participer !

Le sujet est d'envergure et rejoint la mise en œuvre du Schéma Régional de l'Economie et de l'Emploi Durables qui a l'ambition d'aider les hommes et les femmes à réussir leur vie professionnelle, de mettre en œuvre un service public régional de la continuité professionnelle, de contribuer à la qualité de l'emploi et au bien être au travail, à l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations.

**N'y a-t-il pas besoin de travailler ensemble au sein d'un collectif régional « Travail, Emploi, Formation » ?**

**CRESA : Commission Régionale d'Evaluation et de Suivi des Aides publiques****LE CONTEXTE D'ADOPTION DE LA CHARTE DE CONDITIONNALITE**

Il faut rappeler que la loi du 4 janvier 2001 prévoyait l'instauration d'une commission nationale et des commissions régionales du contrôle des aides publiques aux entreprises. Elle a été abrogée en 2002 par la droite majoritaire à l'Assemblée nationale !

Inscrite dans le Manifeste régional 2005-2015, la Charte de conditionnalité des aides aux entreprises est adoptée par le Conseil régional et devra s'appliquer aux interventions économiques régionales.

La Charte s'articulait autour de cinq articles d'engagement de la Région et de cinq articles d'engagement de l'entreprise ; pour la CGT, cette première Charte comportait un certain nombre de limites : contraintes insuffisantes de remboursement des aides en cas d'utilisation inefficace, absence de droits nouveaux pour les salariés.

**LA MISE EN PLACE DE LA CRESA, SES ATTRIBUTIONS, SA COMPOSITION**

La création, la composition et le mode de fonctionnement de la Commission régionale d'évaluation et de suivi des aides publiques régionales ont été approuvés par le Conseil régional le 29 janvier 2009.

La CRESA intervient en premier lieu sur l'évaluation des aides attribuées par le Conseil régional à l'ensemble des acteurs économiques et sociaux ou des dispositifs associés. Son champ d'évaluation couvre le secteur de l'économie marchande et celui de l'économie sociale.

Les aides concernées peuvent être des aides directes ou des aides en garantie. Elle porte également sur les conséquences des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics.

L'évaluation portera sur l'ensemble des aspects de l'aide publique :

- Bon usage des aides accordées aux entreprises ;
- Respect de la charte de conditionnalité ;
- Mesure de l'impact de l'aide sur le développement de l'entreprise et de l'emploi ;
- Contrôle de la bonne mise en oeuvre par les services régionaux des procédures prévues par les règlements communautaires, nationaux ainsi que les délibérations, les règlements et cahier des charges du Conseil régional ;
- Suivi et analyse du bilan annuel du schéma régional de développement économique et des interventions économiques des collectivités et de leurs groupements.

Il faut donc noter que l'intervention de la CRESA dépasse en théorie la seule vérification du respect de la Charte de conditionnalité, ce qui est positif !

La CRESA est présidée par le Président du Conseil régional ou son représentant et se compose de quatorze conseillers régionaux, sept représentants des syndicats des salariés, sept représentants des fédérations professionnelles, le Président du CESER, trois personnalités qualifiées désignées par le Président du Conseil régional, le Président de l'ARACT.

**L'EVOLUTION DE LA CHARTE DE CONDITIONNALITE**

La CGT a participé aux quatre ateliers chargés d'émettre des propositions pour faire évoluer l'ancienne Charte. Pour la CGT, l'affectation des aides, les critères qui prévalent pour leur octroi, leur suivi et leur évaluation relèvent de l'exercice premier de la démocratie sociale ; loin d'une pratique de subvention, les aides publiques doivent contribuer au développement économique, à l'ancrage territorial des entreprises, au maintien et/ou au développement de l'emploi. Les salariés doivent être informés et associés à tout processus de demande et d'attribution des aides publiques : celles-ci reposent avant tout sur l'argent public !